

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 15 mars 2024

Date d'affichage : le 15 mars 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents :

Votants :

Dont pouvoir (s) :

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE LE VINGT-ET-UN MARS A VINGT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Laetitia SANCHEZ, Maire.

Etaient présents :

Pouvoirs de :

Absents excusés :

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance :

BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-2, 2311-1 et suivants,

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 15 avril 2023 de l'exercice auquel il s'applique, Madame la Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif, les efforts faits par la collectivité pour prendre en compte les besoins des habitants.

Et après avoir entendu en séance l'exposé du budget primitif 2024, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'année 2024 ainsi qu'il suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE	MONTANT €	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(s)
Chapitre 11	169 468.97	XX	XX	XX
chapitre 12	369 300.00	XX	XX	XX
chapitre 14	13 000	XX	XX	XX
chapitre 65	95 286.00	XX	XX	XX

chapitre 66	28 000	XX	XX	XX
chapitre 67	1 000	XX	XX	XX
chapitre 042	24 009.58	XX	XX	XX
<b>GLOBALITE</b>	<b>700 973.55</b>	<b>XX</b>	<b>XX</b>	<b>XX</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

CHAPITRE	MONTANT €	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(s)
chapitre 013	2 000	XX	XX	XX
chapitre 70	39 265	XX	XX	XX
chapitre 73	505 628	XX	XX	XX
chapitre 74	97 226	XX	XX	XX
Chapitre 75	17 000	XX	XX	XX
Chapitre 76	350.30	XX	XX	XX
Chapitre 77	1 000	XX	XX	XX
Chapitre 78	1 950.30	XX	XX	XX
résultats reportés	56 033.05	VOTE délibération 3 séance 2 du 01/03/2023		
<b>GLOBALITE</b>	<b>720 452.65</b>			

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

CHAPITRE	MONTANT €	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(s)
chapitre 20	6 200	XX	XX	XX
Chapitre 204	4 791.00	XX	XX	XX
chapitre 21	97 981.96	XX	XX	XX
chapitre 16	50 000	XX	XX	XX
Chapitre 23	180 000	XX	XX	XX
résultats reportés	300 677.30	VOTE délibération séance 2 du 21/03/2024		
<b>GLOBALITE</b>	<b>639 650.26</b>			

**RECETTES D'INVESTISSEMENT :**

CHAPITRE	MONTANT €	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(s)
chapitre 13	425 629.77	XX	XX	XX
Chapitre 024	119 000	XX	XX	XX
chapitre 10	153 739.99	XX	XX	XX
chapitre 040	24 009.58	XX	XX	XX
<b>GLOBALITE</b>	<b>722 379.34</b>	<b>XX</b>	<b>XX</b>	<b>XX</b>

	Dépenses EN €	Recettes EN €
Investissement	639 650.26	722 379.34
Fonctionnement	700 973.55	720 452.65
Totaux	1 340 623.81	1 442 831.99

La Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

Certifie le caractère acte,

Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis en préfecture le :

PROJET